



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE
ET DE SANTE
SCHS - UTS - TXN 2026/00646/LH/PC - AM n°32

Arrêté dérogatoire à l'arrêté relatif à la
lutte contre les nuisances sonores
Rue de Haarlem

Nous, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'article R 1334-36 du Code de la Santé Publique,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 6 mai 1996 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et notamment l'article 3 - alinéa 3,

Vu l'arrêté municipal du 30 septembre 2013 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Considérant la demande formulée auprès des services municipaux par la société COLAS FRANCE, (1ère rue du Port Fluvial - CS 80017 - 59536 WAVRIN CEDEX) en date du 15 Avril 2026 en vue d'obtenir un arrêté dérogatoire aux textes cités plus hauts afin de réaliser des travaux de réfection de voirie Rue de Haarlem à Tourcoing durant la nuit du 24 au 25 avril 2026.

Considérant que ces travaux nécessitent l'interruption de la circulation,

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} : La société COLAS FRANCE est autorisée à réaliser des travaux de réfection de voirie Rue de Haarlem à Tourcoing durant la nuit du 24 au 25 avril 2026.

ARTICLE 2 : Toutes les mesures seront prises par ladite société afin de veiller au respect des prescriptions imposées par les différentes réglementations ayant trait à la limitation sonore des bruits aériens émis par les moteurs à explosion ou à combustion interne de certains engins.

ARTICLE 3 : La société COLAS FRANCE a pour obligation d'afficher une copie du présent arrêté sur les sites durant toute la période des travaux.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Commissaire de Police de TOURCOING sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame la Commissaire de Police de TOURCOING, Monsieur le Préfet du Nord.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le vendredi 17 avril 2026



Par délégation du Maire
Jean-Marc VANGILVIN
Adjoint de Quartier en charge des quartiers
Phalempins / Belencontre, des Cimetières et de
la Lutte contre l'Habitat Indigne
jmvangilvin@ville-tourcoing.fr

17 AVR. 2026

Envoyé en Préfecture le

Publié sur le site de la Ville le

17 AVR. 2026